

Bemba acquitté, Kin retient son souffle

RD CONGO Une décision surprenante de la Cour pénale internationale

► La CPI a acquitté en appel l'ancien vice-président congolais Jean-Pierre Bemba.
► Il avait pris 18 ans de prison en première instance pour crimes de guerre et crimes contre l'humanité.

PROTRAIT

Durant ses dix années de détention dans la prison de la CPI à Scheveningen, Jean-Pierre Bemba ne s'est jamais considéré comme un homme fini. Non content d'entretenir sa forme physique et de jouer au tennis, il a gardé, jour après jour, le contact avec l'actualité congolaise et surtout avec son parti, le Mouvement pour la libération du Congo.

Pour les cadres du MLC, pour ses militants, il était resté, incontestablement, le *chairman*, le challenger malheureux du président Kabila attendant son retour au pays. Tous ceux qui l'ont rencontré à La Haye s'accordent pour affirmer que l'homme, très soutenu par sa famille et ses amis proches, a gardé son énergie : il n'a jamais cessé de croire qu'un jour justice lui serait rendue.

Si Jean-Pierre Bemba a gardé tant de répondeur, c'est qu'il a trouvé dans son berceau un double héritage, celui des affaires et de la politique. Son père, Jeannot Bemba Saolona, était le « patron des patrons », dont la fortune se développa dans l'Équateur et dans l'Ituri, lorsque furent « zaïrianisées » de grandes plantations appartenant à des colons belges.

Métis d'origine portugaise, Jeannot Bemba, un homme d'affaires avisé, était très proche du président Mobutu, dont il gérait les affaires. Une de ses filles épousa Nzanga Mobutu, l'un des fils du président. Jean-Pierre, un colosse d'un mètre 90, fut lui aussi un intime du « Léopard » dont il avait la dégaine, l'assurance et la même capacité à galvaniser les foules par sa parole.

Après des études secondaires au collège jésuite Boboto à Kinshasa, Bemba est envoyé en Belgique où il mène des études de sciences commerciales et consulaires à l'ICHEC, aux côtés d'Olivier Kamitatu, fils de l'homme politique Cléophas Kamitatu. Les deux hommes seront longtemps liés jusqu'à ce qu'Olivier Kamitatu rejoigne Kabila puis, aujourd'hui, Moïse Katumbi.

Lorsque Jean-Pierre Bemba rentre à

Kinshasa, il se lance dans les affaires avec des fortunes diverses. Mais au début des années 90, alors que le pouvoir de Mobutu s'affaiblit, c'est surtout la politique qui l'intéresse. A tel point que, présenté comme un « mobutiste », il choisit l'exil lorsque Laurent Désiré Kabila, en 1997 s'empare du pouvoir à la tête des forces de l'AFDL (Alliance des forces démocratiques pour la libération du Congo). Un an plus tard, alors que les premiers alliés de Kabila, le Rwanda et l'Ouganda, déçus par le nationalisme du vieux rebelle, décident de le chasser du pouvoir, Jean-Pierre Bemba crée son propre parti, le Mouvement de libération du Congo, qui sera au départ une rébellion armée, soutenue par l'armée ougandaise.

De manière très symbolique, Bemba et son état-major s'installent alors à Gbadolite, la ville construite par Mobutu sur les lieux de son village natal. Son Armée de libération du Congo guerrière dans l'Ituri et ses combattants devront faire face à de graves accusations : dans la région de Mambasa, ils auraient attaqué, massacré et même mangé des Pygmées ! De l'avis de tous les observateurs, ce dossier-là pèse très lourd, mais les témoins sont rares et controversés, et la Cour pénale internationale préférera se saisir d'une autre charge.

En 2002, répondant à l'appel du président élu de République Centrafricaine

Ange-Félix Patassé, qui fait face à la rébellion du général François Bozizé, les troupes de Bemba sont envoyées à Bangui, de l'autre côté du fleuve Oubangui, où elles seront accusées d'exactions diverses mais aussi de viols commis en pleine ville, entre autres dans le périmètre de l'ambassade de France, ce qui suscitera la colère de Paris.

Même s'il se trouvait loin, Jean-Pierre Bemba fut tenu pour responsable des crimes commis par ses troupes

Cette affaire nourrira plus tard le dossier de la CPI, même si, au moment des faits, Jean-Pierre Bemba ne se trouve pas sur place et que ses troupes sont placées sous commandement centrafricain. Durant dix ans, la notion de « responsabilité pénale individuelle » sera au cœur du procès et même s'il se trouvait à plus de 1.000 kilomètres du terrain des opérations, Jean-Pierre Bemba fut tenu pour responsable des crimes commis par ses troupes. Quant au pré-

sident centrafricain Patassé il ne fut même pas inquiété, faute de preuves...

C'est que Bemba, par la suite, avait poursuivi sa carrière politique en RDC : après avoir été nommé vice-président du gouvernement de transition dans la formule dite « un plus quatre » adoptée à la fin de la guerre en 2002, il se porte candidat à l'élection présidentielle de 2006 et, avec plus de 20 % des suffrages exprimés, il arrive derrière Joseph Kabila. La campagne pour le second tour est violente, passionnée : Bemba fait campagne dans l'Équateur et les provinces de l'Ouest, il rameute les quartiers populaires de Kinshasa en se présentant sous le nom d'« Igwe », l'enfant du pays, en opposition à Kabila présenté comme un étranger.

Possédant plusieurs stations de télévision, Bemba se révèle un orateur redoutable et il enflamme les rues de la capitale. A tel point que sa défaite au deuxième tour, avec 42 % des voix, n'est pas acceptée par la population, et lorsqu'il proclame les résultats, l'abbé Malu Malu, qui préside la Commission électorale, est entouré de chars chargés d'assurer sa protection.

Les troupes de Bemba, elles, portent la guerre dans Kinshasa : la résidence du *chairman*, au milieu du boulevard du 30 juin, devient un camp retranché. Kabila n'hésite pas à utiliser la manière forte : alors même que Bemba est en réunion dans le sous-sol de sa résidence avec les ambassadeurs occidentaux et le chef de la mission de l'ONU, les troupes du général Numbi bombardent le bâtiment et pulvérisent l'hélicoptère personnel du candidat malheureux.

Alors qu'il s'était engagé à mener une « opposition républicaine », Bemba refuse par la suite de fondre sa garde personnelle dans l'armée nationale et, en mars 2007, des combats extrêmement violents opposent ses hommes à l'armée régulière. Ils font plus de 200 morts dans une ville qui, jusque-là, n'avait pas connu la guerre. Par la suite, tout ira très vite : Bemba se réfugie à l'ambassade d'Afrique du Sud, un mandat d'arrêt est lancé contre lui, il est accusé de haute trahison. Il se rend ensuite au Portugal puis retrouve sa famille dans sa résidence située à Rhode-Saint-Genèse. C'est là que, le 24 mai 2008, la police bruxelloise viendra le cueillir pour l'envoyer à La Haye où la Cour pénale réclame un homme qui est alors décrit comme un « gros poisson » par le procureur de l'époque, Luis Moreno Ocam-

po qui, par la suite, aura lui-même quelques démêlés judiciaires...

A l'époque, Joseph Kabila croyait en avoir fini avec son plus pugnace adversaire mais, après une traversée du désert de dix ans, Jean-Pierre Bemba, qui n'a pas été oublié dans son pays, se prépare à refaire surface. S'il devait se relancer en politique, ce « joker » coriace, que ses partisans ne manqueraient pas de transformer en martyr, pourrait bien bouleverser un jeu qui jusqu'ici semblait étrangement bloqué... ■

COLETTE BRAECKMAN

LE VERDICT

« Il vient d'être ressuscité »

La chambre d'appel de la CPI a « annulé la déclaration de culpabilité de Jean-Pierre Bemba » et « prononcé l'acquittement de l'accusé car les sérieuses erreurs commises (...) font entièrement disparaître sa responsabilité pénale », a déclaré le juge Christine Van Den Wyngaert. Les juges ont estimé que l'ancien chef de guerre, absent de Centrafrique lors des faits, n'aurait pas pu contrôler les agissements de sa milice à distance. Jean-Pierre Bemba, 55 ans, demeure toutefois en détention pour une autre affaire dans laquelle il a été déclaré coupable de subornation de témoins. La CPI doit désormais se pencher d'urgence (dès mardi) sur sa libération. « Par ce jugement, la CPI semble dire aux chefs de guerre : tant que vous n'êtes pas sur les lieux, laissez donc vos troupes commettre les pires crimes et les pires abominations », s'est exclamée Karine Bonneau de la Fédération internationale des ligues des droits de l'homme.

A Kinshasa, l'acquittement de Jean-Pierre Bemba a été accueilli par des cris de joie chez ses partisans. « Je pleure de joie. C'était un homme mort. Il vient d'être ressuscité », a déclaré l'un d'eux au siège du MLC, le parti de Bemba. (afp)